

PV n°01 du 30/08/2024

COMMISSION DE FOOTBALL

La commission se réunit tous les lundi après-midi : Merci d'utiliser l'adresse mail : [footfsgt13@gmail.com](mailto:footfsgt13@gmail.com)

Les permanents en liaison avec la commission sont :

Patrick : à [patrick.fsgt13@gmail.com](mailto:patrick.fsgt13@gmail.com) et Thierry : à [thierry.fsgt13@orange.fr](mailto:thierry.fsgt13@orange.fr)

Tous les PV, FM, MEMENTO, CALENDRIERS, CHARTE sont mis en ligne sur le site du Comité :  
<https://www.fsgt13.org/foot-à-11>

**SAISON 2024 2025**

## **L'AG DES CLUBS FOOT A 11 SE TIENDRA LE SAMEDI 07 SEPTEMBRE 2024**

**ACCUEIL A PARTIR DE 9H00**

**LA PRESENCE D'UN RESPONSABLE (OU UN REPRESENTANT) DE  
CHAQUE EQUIPE EST OBLIGATOIRE.**

**LES ABSENTS NE SERONT PAS PROGRAMMES POUR LES MATCHS**

**UNE PREMIERE PHASE EN PLENIERE SERA SUIVIE D'UNE PHASE EN PETITS GROUPES OU LES  
RESPONSABLES D'EQUIPES POURRONT ECHANGER AVEC DES MEMBRES DE LA COMMISSION.**

**SALLE : MAISON DES FAMILLES ET DES ASSOCIATIONS  
BD SALVADOR ALLENDE – 13014 MARSEILLE**

**INFORMATIONS DEBUT SAISON 2024 2025**

### **LICENCES et AFFILIATIONS :**

Afin de pouvoir faire vos demandes de licences il faut d'abord faire la demande d'affiliation (sur le site des demandes de licences) en suivant la démarche ci-dessous :

**(vos codes d'accès de la saison dernière pour vos demandes de licences sont toujours valides).**

### **RENOUVELLEMENT CLUB :**

Rappel lien Affiliation / demandes de licences <https://extranet.fsgt.org/auth/login> (Sur la page qui suit, il faut qu'il y soit écrit *ESPACE DIRIGEANT*). Saisissez alors votre identifiant et le mot de passe de la saison dernière.

Une fois connecté, vous pouvez soit cliquer directement sur « S'AFFILIER » en haut à droite (un carré orange), soit, à gauche de la page, vous pouvez aller dans « structure », puis « saisie d'une affiliation », et finaliser toutes les étapes de demande d'affiliation. Sans celle-ci vous ne pourrez pas faire vos demandes de licences.

### **NOUVEAU CLUB :**

Ce document d'affiliation atteste à la fois de l'adhésion de votre structure auprès de la Fédération (détermination d'un numéro d'identification), et de la souscription d'assurance obligatoire couvrant Responsabilité Civile du groupement. Ce document est dématérialisé depuis la saison 2023 / 2024.

**Pour la prochaine saison, le site dédié à cette demande d'affiliation sera ouvert à partir du 26/08/2024.**

Attention : ►►► Aucune licence ne pourra être créée en l'absence de cette demande d'affiliation.  
Ci-dessous la procédure en fonction d'un renouvellement ou d'une création.

40 avenue du Garlaban - 13012 Marseille

Tél : 0491 598 610 - Internet : <https://www.fsgt13.org> - Courriel : [footfsgt13@gmail.com](mailto:footfsgt13@gmail.com)

**PRIMO ADHESION FSGT : Pour cette étape, les créations d'associations nouvelles doivent être finalisées (avoir reçu le récépissé de déclaration préfectorale)**

Vous trouverez ci-dessous la marche à suivre :

Pour votre première saison, afin d'adhérer à notre fédération vous devez au préalable créer votre structure (votre association) sur le lien suivant :

<https://extranet.fsgt.org/nouveau-club/etape-1>

Ci-après une aide en ligne pour cette étape : <https://faqelicense.notion.site/faqelicense/Cr-er-une-structure-2352c96076c84a54912a32c673e36a56>

Un mail vous sera envoyé à la fin de la validation de cette étape. Si vous ne le recevez pas : ci-dessous la marche à suivre pour accéder à la demande d'affiliation de votre structure (affiliation et licences)

**A**

Ci-dessous le lien pour créer son espace adhérent (obligatoire pour la personne en charge de créer par la suite l'espace club) <https://monespace.fsgt.org/auth/login>

1. Cliquer sur PREMIERE VISITE
2. Cliquer ensuite sur COMPTE EXISTANT

Saisissez vos nom prénom et date de naissance, puis cliquer sur « Envoyer mes identifiants »

Vous recevrez alors un mail pour créer votre mot de passe.

Une fois le mot de passe créé, il faut cliquer sur le lien « extranet » qui apparaît dès la validation du nouveau mot de passe. Si toutefois, ce lien vous renvoie à la même connexion « espace adhérent », déconnectez-vous (en haut à droite) et cliquer sur le lien suivant :

**B**

Lien Affiliation <https://extranet.fsgt.org/auth/login> (Sur la page qui suit, il faut qu'il y soit écrit ESPACE DIRIGEANT). Saisissez alors votre identifiant et le mot de passe que vous avez créé.

Une fois connecté, vous pouvez soit cliquer directement sur le bouton « S’AFFILIER », soit, à gauche de la page, vous pouvez aller dans « structure », puis « saisie d’une affiliation », et finaliser toutes les étapes de demande d’affiliation. Sans celle-ci vous ne pourrez pas faire vos demandes de licences.

**CERTIFICATS MEDICAUX / QUESTIONNAIRES DE SANTE**

Nous vous rappelons l'évolution de la réglementation des **certificats médicaux qui depuis la saison 2023/2024 ne sont plus obligatoires à la FSGT**, que ce soit pour un renouvellement ou demande de première licence, et que ce soit pour les mineurs ou les majeurs.

Ce principe institué par la loi 2022-2096 du 2/03/2022 prévoit une nouvelle procédure avec questionnaire et donne compétence à chaque fédération pour en fixer les modalités, ainsi à la FSGT chaque adhérent doit se voir remettre deux formulaires (Voir PJ) :

- . **Un questionnaire de santé Cerfa** (Majeur ou mineur) personnel à l'adhérent à renseigner et conserver.
- . **Une attestation** (Majeur ou Mineur) à signer et remettre au club.

En cas de réponse négative à toutes les questions, il n'y a pas d'obligation de certificat médical mais juste produire au club l'attestation, mais en cas d'au moins une réponse positive il y a obligation d'aller consulter un médecin pour se faire produire un certificat médical de non contre-indication.

Libre aux clubs de faire le choix en interne demander le certificat médical ou le questionnaire.

Pratique d'activité à contrainte particulières (visées par le code du sport art L231-2-3 : plongée subaquatique, alpinisme, spéléologie, sport de combat en compétition avec KO, sport à arme à feu ou air comprimé).

## CALENDRIER

Début des matchs amicaux :

- Le 06/09 pour les anciens clubs vétérans dont les clubs auront validé l'affiliation
- Le 06/09 pour les nouveaux clubs vétérans dont les clubs auront validé l'affiliation et fait les demandes de licences
- Le 09/09 pour les anciens clubs seniors dont les clubs auront validé l'affiliation
- Le 09/09 pour les nouveaux clubs seniors dont les clubs auront validé l'affiliation et fait les demandes de licences

Début championnats : Fin septembre début octobre pour les clubs en règle administrativement (Affiliations-Licences validées avec photo-Règlements financiers)

## RAPPEL ORIENTATIONS SAISON 2024 2025

### ORIENTATIONS :

Les points ci-dessous seront évoqués et expliqués lors de l'AG

- **Championnat SENIORS**
- **Championnat Vétérans**
- **Report de match et terrains extérieurs :**
- Port des protèges tibias obligatoire en seniors **et** en vétérans.
- Les tacles interdits en seniors **et** en vétérans.
- **Tout club** qui ne sera pas à jour de ses cotisations au 31/10/2024 sera automatiquement suspendu. Les matchs non programmés ne seront pas rattrapés.
- Toute équipe qui ne sera pas à jour administrativement de ses licences sera suspendue :
  - Photo dématérialisée téléchargée obligatoire
  - Listing des **licences de l'équipe** édité ou disponible sur téléphone
- Suite à un changement au niveau du contrat d'assurance, **les dérogations ne sont plus autorisées.**
- Maintien du passage à deux cartons blancs valant expulsion.
- Le règlement va être modifié / actualisé. Il vous sera transmis ultérieurement et sera en ligne.